

LE BOURG-D'OISANS

Premiers pas vers la création d'une société de production d'énergie renouvelable



De gauche à droite : Pierre Leroy, maire de Puy-Saint-André (05), président de la Sem Seve, Benoit Petitcolas, de l'Ageden, Thomas Beth, président de l'association Energie collective, Sandra Reynaud, responsable du plan climat à la CCO. À droite, Gilles Strappazon, conseiller départemental, André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, vice-président la CCO en charge de l'environnement,

Le Bourg-d'Oisans Oisans

Premiers pas vers la création d'une société de production d'énergie renouvelable

Pourquoi l'Oisans n'aurait-il pas une société de production d'énergie renouvelable à partir de microcentrales ? Nos voisins Haut Alps, ou encore du Grésivaudan l'on fait, ou sont en train de le faire. C'est partant de ce constat et avec cet objectif que la communauté de communes de l'Oisans (CCO) avait organisé une réunion d'information lundi soir dans la salle du conseil municipal. La suite logique d'une démarche initiée par la CCO depuis 7 ans (lire ci dessous).

Une soirée animée par André Salvetti, vice-président la CCO en charge de l'environnement, Sandra Reynaud responsable du plan climat à la CCO et en présence de Gilles Strappazon, conseiller départemental.

Autour d'eux, trois invités. Pierre Leroy, maire de Puy-Saint-André (Hautes-Alpes), présidente de la Sem Seve à l'initiative de la création de treize centrales photovoltaïques installées sur le toit de bâtiments publics dans le Briançonnais, Thomas Beth président de l'association, et bientôt société, Énergie collective basée à Embrun (Hautes-Alpes), engagée dans une démarche similaire. Enfin, Benoît Petitcolas, de l'Ageden (Association pour une gestion durable de l'ENergie) qui soutient un projet de centrales villageoises dans le Grésivaudan.

Des enjeux qui dépassent la simple production électrique

Ces initiatives, comme l'ont souligné Pierre Leroy et Thomas Beth, visent à créer des entités juridiques en vue de produire une énergie « publique (et non privée), citoyenne, renouvelable et locale ».

Des projets et des réalisations qui s'inscrivent dans une démarche plus générale de développement durable, et ce n'est pas contradictoire avec économie d'énergie, « car l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. »

Benoît Petitcolas a présenté toutes les formes juridiques existantes aujourd'hui pour porter ce type de projet. À côté de la traditionnelle société d'économie mixte, le législateur a assoupli le statut des SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Une forme qui permet facilement d'augmenter le capital comme d'accueillir en permanence de nouveaux membres. Donc adaptée à une démarche citoyenne.

Le photovoltaïque est simple et vertueux

Les trois témoins ont été unanimes pour dire que le photovoltaïque, sur des toits publics ou privés – avec location de la toiture –, était l'investissement le plus facile et le plus rapide à mettre en œuvre pour avoir des résultats immédiats. Et aujourd'hui les panneaux photovoltaïques, comparés à d'autres moyens de production, produisent peu d'énergie grise, sont recyclables à 98 % et ont un rendement de 85 % après vingt ans d'utilisation. Ils ont appelé l'attention sur les contraintes techniques et la nécessité de valider la viabilité économique de chaque projet.

Les participants ont été invités à laisser leurs coordonnées en vue d'une prochaine réunion de travail, pour déterminer en particulier la forme juridique qui pourrait être retenue.

Vous êtes intéressé par ce projet ? Contact : s.reynaud@ccoisans.fr

Les sources d'énergie renouvelableS'il a été longtemps traité du photovoltaïque, car le plus facile et le plus rapide à réaliser, ont aussi été évoquées les autres sources de production possibles. , avec l'équipement en microcentrales. Un projet de cette nature est envisagé dans la commune Mizoën. Mais aussi le , ou d'évacuation des effluents (eaux usées). En Oisans, par exemple, les effluents des stations descendent jusqu'à l'usine de retraitement d'Aquavallée dans des conduites sous pression. Enfin il existe sans doute des zones favorables à l'installation de . Enfin, a été évoqué le , bien adapté à la consommation individuelle, peu onéreux, et un peu oublié aujourd'hui.La production hydrauliqueturbinage sur des conduites d'alimentation en eau potablemicrocentrale éoliennesolaire thermique

LA PHRASE

Il est important pour notre territoire à la fois de produire et d'économiser de l'énergie. Nous devons être évolutifs et convaincre.

André Salvetti Maire du Bourg d'Oisans

Les sources d'énergie renouvelableS'il a été longtemps traité du photovoltaïque, car le plus facile et le plus rapide à réaliser, ont aussi été évoquées les autres sources de production possibles. , avec l'équipement en microcentrales. Un projet de cette nature est envisagé dans la commune Mizoën. Mais aussi le , ou d'évacuation des effluents (eaux usées). En Oisans, par exemple, les effluents des stations descendent jusqu'à l'usine de retraitement d'Aquavallée dans des conduites sous pression. Enfin il existe sans doute des zones favorables à l'installation de . Enfin, a été évoqué le , bien adapté à la consommation individuelle, peu onéreux, et un peu oublié aujourd'hui.La production hydrauliqueturbinage sur des conduites d'alimentation en eau potablemicrocentrale éoliennesolaire thermique

Par Bernard CLOÛET | Publié le 28/04/2016 à 06:00 | Vu 1 fois